

N° 4925⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

autorisant la participation de l'Etat à la construction d'un centre intégré
pour personnes handicapées âgées à Frisange

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(13.5.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 mai 2003 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**autorisant la participation de l'Etat à la construction d'un centre intégré
pour personnes handicapées âgées à Frisange**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 avril 2003 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 26 novembre 2002 et
25 mars 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 mai 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

